Initiatives ministérielles

Nous affirmons que ce n'est pas bien de lui laisser cette initiative de ce côté de la Chambre. Si le gouvernement national ne veut plus intervenir dans ce dossier, fort bien, mais à condition que ce projet de loi le dise clairement, et, soit dit en passant, le député ne trouverait–il pas plus acceptable, pour ses électeurs et pour les Torontois, d'inclure une disposition stipulant que les éléments d'actif de la société doivent être vendus, soit à la ville de Toronto, soit à la municipalité du Grand Toronto, soit à la province de l'Ontario? Au moins les Torontois auraient ainsi l'assurance que le public a un peu voix au chapitre sur l'aménagement du secteur riverain.

Le député de Toronto n'ignore pas que le gâchis que Huang Danczkay a fait du secteur portuaire est un affront pour sa ville. La même chose arriverait si l'on remettait le havre de Toronto entre les mains du secteur privé. Le secteur privé ne fait des affaires ni pour créer des espaces verts, ni pour aménager des parcs ni pour faire du port une jolie place, mais bien pour réaliser de gros bénéfices.

Le député souhaite-t-il que les promoteurs privés, et surtout le secteur de l'immobilier, fassent des bénéfices faramineux aux dépens du public en détruisant la façade portuaire et Harbourfont à Toronto?

M. Bosley: Madame la Présidente, il n'y a pas mentalité plus révisionniste que celle d'un libéral. M. Huang Danczkay a obtenu le site pour construire les immeubles à appartements les plus moches qui aient jamais été construits dans le temps à cause des règlements que le cabinet libéral avait imposés à la Harbourfront Corporation à l'époque. Le Cabinet avait mis alors la ville de Toronto en demeure d'approuver ce projet immobilier si elle voulait avoir accès au parc pour en faire profiter le public. Telles étaient les règles que le Cabinet libéral d'alors avait imposées à la Harbourfront Corporation et auxquelles nombre d'entre nous s'étaient opposés.

Le député a choisi de mêler le nom de ma famille à tout cela. C'est vrai que ma famille est présente dans le secteur immobilier. Elle a également fourni les administrateurs qui ont siégé le plus longtemps à la Commission portuaire de Toronto. Mon grand-père a même été le président qui s'est maintenu en poste le plus longtemps. Je suis en mesure de dire au député que jamais, au cours de nos années de service, n'avons-nous demandé d'être rémunérés pour nos efforts et que pendant 14 ans, nous avons refusé d'être mêlés à ce qui se passait parce que

nous attachons trop de prix au secteur riverain. C'est une des raisons pour lesquelles je suis entré en politique municipale, c'est-à-dire essayer d'empêcher les libéraux de faire ce qu'ils faisaient au havre de ma ville.

Que le député laisse entendre maintenant que la destruction de la propriété de la société Harbourfront a été causée par tout sauf par les règles imposées par les libéraux, cela dépasse les bornes. Ce qu'il fallait alors et ce qu'il nous faut toujours, c'est le plus de contrôle local par un organisme local, quelle que soit la façon dont les parties intéressées auront choisi de négocier le produit final qui sortira de ces négociations. Je ne sais pas si ce sera une nouvelle société d'État provinciale ou locale. Je ne sais pas ce que ce sera. Elle prendra la forme que leur donneront les partenaires, qui sont tous des gouvernements. C'est le but que vise le projet de loi.

Je suppose que je ne devrais pas m'étonner de ce que les libéraux, qui sont à l'origine de ce gâchis, nient leur héritage et affirment que c'est une tentative de céder le tout aux promoteurs privés, alors qu'on sait que c'est leur oeuvre. C'est incroyable.

• (1050)

Mme le vice-président: La période des questions et observations est maintenant terminée.

M. Nunziata: Madame la Présidente, c'est là un débat très important au sujet de l'avenir de ce secteur riverain. Nous nous adressons à un député chevronné du Parti conservateur. Je demande le consentement unanime de la Chambre, afin que d'autres députés puissent interroger leur collègue de Toronto.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu la suggestion du député. Je pense que le député de Don Valley-Ouest devrait aussi être consulté.

S'il y a consentement unanime, je suis prête à accéder à cette demande. Y a-t-il consentement?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Je suis désolée, il n'y a pas consentement.

M. Nunziata: Je voudrais que le compte rendu indique que c'est le député lui-même. . .

Des voix: Oh, Oh!